NAUDRH.COM FORMATION ASSOCIATIVE – DES SPECIALISTES EN ACTIVITE ET D'EXPERIENCE PARTAGENT LEURS SAVOIRS FAIRE –



LES ACTUALITES RH FPT UTILES A VOTRE QUOTIDIEN

16 FEVRIER 2023 - 9 H A 12 H 30

Objectifs / Contenu / Inscription

Objectifs

En ½ journée, prenez connaissance des dernières actualités jurisprudentielles RH FPT utiles à votre activité quotidienne.

✓ Destinataires

Agents territoriaux des collectivités et établissements chargés de la gestion administrative du personnel.

☑ Pré-requis / méthode

-Avoir un socle de connaissance minimal en gestion administrative des agents dans la FPT

-Exposé théorique illustré d'exemples et de cas pratiques.

☑ Intervenant

Pascal NAUD, fonctionnaire territorial spécialiste du statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.

☑Contenu

Accident de service et de trajet

Un trajet qui excède sa durée normale vers son lieu de travail constitue-t-il une circonstance particulière de nature à détacher l'accident de service ?

L'agression provoquée par un agent exclut-elle toute imputabilité au service ?

Des conditions de travail dégradées peuvent-elles justifier l'imputabilité d'un suicide au service ?

La chute d'un agent dans les escaliers de son immeuble, alors qu'il part au travail, peut être considérée comme étant un accident de trajet

Paye

Treizième mois

Un chef de service a-t-il le droit d'obtenir communication de la rémunération nette des agents qu'il encadre ?

☑ Contenu (suite)

Entretien professionnel

Entretien professionnel : que risque un agent qui refuse d'y participer ?

Entretien professionnel : qui peut légalement le conduire ?

Discipline

Cumul d'activité illégale, condamnation pénale et suspension, propos irrespectueux envers sa hiérarchie...Toutes les dernières jurisprudences en matière disciplinaire.

Une enquête administrative peut-elle être communiquée ?

Radiation des cadres pour abandon de poste: rappel et confirmation de la procédure par le Conseil d'Etat.

Discipline: quelles sont les voies de recours pour un agent après le prononcé d'une sanction disciplinaire?

Syndicat

Transfert d'un local syndical

Liberté de propos des représentants syndicaux.

Greve

Grève: les agents sont-ils tenus de cesser leur activité dès l'heure de début fixée dans le préavis de grève ?

Droit de grève : dans quelles hypothèses et selon quelles modalités l'autorité territoriale peut-elle limiter l'exercice du droit de grève ?

Préavis de grève : l'agent public d'une petite commune doit-il informer au préalable le maire qu'il va faire grève ?

Paye (suite contenu)

Les indemnités spécifiques de rupture conventionnelle sont-elles exonérées d'impôt?

Temps partiel thérapeutique et régime indemnitaire Paiement d'heures supplémentaires et complémentaires considérées comme frauduleuses Rémunération et grève: quelles sont les conséquences financières pour un agent gréviste?

NBI pour l'encadrement d'un service administratif requérant une technicité particulière : les conditions d'attribution.

Paye : fin de la double rémunération des agents publics travaillant le 1er mai.

Maladie / Covid19/ cures Thermales

Covid19: tous les changements intervenus depuis le 1er Février 2023 pour la gestion des agents

Covid-19 et télétravail

Cures thermales : illégalité d'une décision de refus d'une commune de rembourser les frais d'hébergement

Disponibilité / Retraite

Demande de disponibilité restée sans réponse : en cas de non réponse de l'autorité territoriale à une demande de disponibilité pour convenances personnelles, l'agent public bénéficie-t-il d'une décision implicite de rejet ou d'acceptation?

Reprise de poste après disponibilité d'office pour maladie : un examen médical de reprise auprès du médecin du travail est-il requis?

L'employeur n'est pas tenu d'informer ses agents sur leurs droits à retraite.

cette formation en INTRA Contact <u>naudrhexpertise@gmail.com</u> Les + des journées formation Naudrh.com

☑S'inscrire à la viso « les actualités RH FPT
utiles à votre quotidien » Naudrh.com le 16
février 2023 de 9H00 à 12H30

-Prénom et nom:

-Fonction:

-Courriel:

-Téléphone:

-Nom de la collectivité:

-Adresse et code postal

☑ Signature et cachet de la collectivité
--

✓ Informations pratiques

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 8 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due

Tarif net participant pour 1/2 journée (non assujetti à TVA)

☐ 250 € (virement par mandat administratif)

Horaires de la visio: 9H00-12H30 le matin

8 participants sont nécessaires pour que la visio soit maintenue

Edition LPDH 45 avenue Jean Monnet 40 000 Mont de Marsan 06 12 58 88 81 naudrhexpertise@gmail.com